



International
Labour
Organization

► Appel à projets de recherche

Projet France-OIT « Lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail & Égalité de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes »



Organisation
internationale
du Travail

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION



LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL
& ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE CARRIÈRE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES





Sommaire

► Contexte	3
Contexte du projet	3
La stratégie de recherche de l'OIT en matière de violence et de harcèlement dans le monde du travail	3
Le cadre d'action du BIT	3
Pistes de recherches identifiées	4
► Appel à projets de recherche	5
Modalités de l'appel	5
Financements	5
Pistes à explorer	5
Durée et calendrier du projet de recherche	5
Livrables attendus	5
Rôles et responsabilités	6
Processus et critères de sélection	6
Candidatures souhaitées	6
Dépôt des dossiers	7
► Annexes	8
Annexe I: Calendrier de l'appel à projets	8
Annexe II: Pistes et questions de recherche	8

► Contexte

Contexte du projet

La France et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont lancé un [projet de coopération technique](#) (2020-24) pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail pour tous et promouvoir l'égalité de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Ouest. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la promotion de la [convention \(n° 190\) sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, 2019, et de la recommandation \(n° 206\)](#) qui l'accompagne ainsi que dans les objectifs de la [Coalition internationale pour l'Égalité salariale](#) (EPIC).

Dans le cadre du **Résultat 1** du projet, un Réseau international de recherche a été créé en **Juin 2021**, afin d'approfondir les connaissances dans le domaine de la violence et du harcèlement dans le monde du travail en Afrique de l'Ouest, et de fournir éventuellement un cadre institutionnel pour la continuation de la recherche une fois que le projet sera terminé (en 2024).

Le réseau de recherche regroupe différents objectifs, à savoir :

- **coordonner** et **cibler** les efforts de recherche du projet en matière de violence et de harcèlement dans le monde du travail en Afrique de l'Ouest, avec une attention particulière au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal;
- **identifier** et **poursuivre des partenariats et des opportunités de recherche** novatrices et multidisciplinaires sur les causes et les formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail ;
- **informer les politiques** nationales, sectorielles et d'entreprise dans la région et **développer des solutions** applicables aux contextes nationaux ;
- **participer** à des **événements internationaux et régionaux** pour le lancement et la diffusion des résultats de la recherche organisés par l'OIT et la France.

Les **membres du Réseau de recherche** sont issus d'universités, d'instituts de recherche de pays ouest-africains, français et d'autres pays francophones, d'organismes internationaux, et sont également des experts sur la thématique rattachés à des organismes gouvernementaux ou des partenaires sociaux. Pour l'affiliation au réseau, une attention particulière a été portée à l'expertise dans le domaine et la région, en particulier la connaissance de la réalité du travail dans l'économie informelle. Par ailleurs, la composition du réseau a été effectuée en respectant la diversité et l'égalité de genre.

La stratégie de recherche de l'OIT en matière de violence et de harcèlement dans le monde du travail

Le cadre d'action du BIT

En 2019, outre la convention (n° 190) et la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, la Conférence internationale du Travail a adopté **la Résolution concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail**. Parmi les lignes d'action, la Résolution mentionne la priorité suivante : « *fournir un appui aux mandants par le biais d'initiatives de sensibilisation, de matériels promotionnels et d'activités de recherche et d'assistance technique* ». Sur cette base, le Bureau international du Travail a élaboré un [cadre pour l'action](#) du BIT en vue de l'application de la Résolution. Approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT, le cadre suggère une stratégie qui indique notamment les principaux domaines dans lesquels le BIT pourrait apporter son assistance aux mandants.

La stratégie reconnaît que, bien qu'étant essentielles, les réformes juridiques ne suffisent pas à elles seules pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail suppose une importante évolution sociale, ainsi que la promotion d'un cadre de protection et de contrôle de l'application de ces mesures réglementaires. Il faut pour cela combiner deux types d'actions, comme le prévoit la stratégie proposée : des interventions coordonnées à plusieurs niveaux, dans tous les secteurs et portant sur différents aspects de la législation ; des politiques et des pratiques d'une part, et, d'autre part, des interventions dans le domaine de la science comportementale.



Pour les futures activités de recherche, la stratégie identifie **trois aspects présentant un intérêt particulier** et souvent insuffisamment documentés, notamment :

- Les **facteurs** à l'origine de la violence et du harcèlement ;
- Les **groupes** qui sont touchés de manière disproportionnée par la violence et le harcèlement ; ainsi que les **secteurs, professions ou modalités de travail** qui exposent davantage à la violence et au harcèlement dans l'économie formelle ou informelle ; et enfin les **systèmes de protection** mis en place ou qui peuvent être développés pour protéger ces personnes contre la violence et le harcèlement ; et
- Les **mesures - juridiques et pratiques** - qui sont les plus efficaces pour prévenir, combattre et changer ces comportements et pratiques (BIT, 2019).

Pistes de recherches identifiées

Au cours de la première réunion du Réseau de recherche, **cinq pistes recherche préliminaires**, chacune accompagnée de questions de recherche préliminaires (disponibles à l'[Annexe II](#)), ont été présentées et discutées par les membres du réseau. Ces pistes ont été élaborées en alignement avec les priorités indiquées dans la stratégie du [cadre d'action](#) du BIT, approuvée par son Conseil d'administration, et à celles du document de projet France-OIT, ainsi qu'à celles des consultations préliminaires avec les membres du réseau de recherche (via un questionnaire en ligne).

Ces pistes de recherche sont les suivantes :

- ▶ **Piste 1.** Nature, prévalence et impact de la violence et du harcèlement dans le monde du travail en Afrique de l'Ouest
- ▶ **Piste 2.** Les dimensions multifactorielles et intersectorielles de la violence et harcèlement et, en particulier, la violence et le harcèlement fondés sur le genre, dans le monde du travail et leurs effets en Afrique de l'Ouest
- ▶ **Piste 3.** La violence et harcèlement dans des secteurs particuliers de l'économie formelle et informelle ou concernant une catégorie particulière de travailleurs et de travailleuses
- ▶ **Piste 4.** Mesures visant à promouvoir le changement de comportement vis-à-vis de l'acceptation et de la normalisation de la violence et du harcèlement au travail
- ▶ **Piste 5 :** Coût de la violence et du harcèlement et stratégies de prévention et de protection en particulier dans les petites et moyennes entreprises et dans l'économie informelle, en milieu urbain et plus particulièrement rural.

Ces pistes sont accompagnées de questions de recherche, disponibles en [Annexe II](#). Elles ne sont pas exhaustives et sont reliées entre elles. Cela signifie qu'une équipe de chercheurs pourra s'attacher à explorer l'une des pistes ou questions en particulier, ou bien plusieurs à la fois. L'adoption d'une approche comparative entre les pays de l'UEMOA, mais aussi avec les cadres juridiques et politiques français, dans l'objectif de promouvoir une dynamique de partage et de transmission de connaissances est également encouragée.



► Appel à projets de recherche

Dans le cadre de la composante Recherche du projet France-OIT « Lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail & Égalité de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes », le Bureau International du Travail a prévu de lancer deux appels à projets de recherche, le premier fin 2021 et le deuxième au début de l'année 2023.

Le BIT sollicite les membres du Réseau International du Travail et d'autres équipes de recherche souhaitant rejoindre le Réseau pour recevoir des propositions de projets de recherche. La date butoir pour soumettre les projets de recherche est le **17 Novembre 2021**.

Modalités de l'appel

Les modalités de l'appel sont les suivantes :

Financements

Pour le premier appel à projets de recherche, le BIT dispose de 200 000 USD, qui seront attribués à une sélection d'un à cinq projets de recherche maximum. Ces projets devront correspondre au minimum à un montant de 40 000 USD.

Pistes à explorer

Les projets de recherche s'attacheront à explorer une ou plusieurs des cinq pistes et questions de recherche attachées (disponibles à l'[Annexe II](#)), à travers une ou plusieurs hypothèses et questions de recherche.

Durée et calendrier du projet de recherche

Les projets de recherche en eux-mêmes auront une période de **neuf mois**, débutant en Janvier 2022 et s'achevant au plus tard en Septembre 2022.

Pour un calendrier de l'appel à projet, veuillez consulter l'[Annexe I](#).

Livrables attendus

En Septembre 2022, il est attendu qu'aient été partagés avec l'OIT:

- un document principal de recherche finalisé,
- un ou plusieurs produits de recherche de synthèse en Français et en Anglais (par exemple, 'note de synthèse ou d'orientation') basés sur les résultats du document principal de recherche, selon des modalités établies avec le BIT lors de la signature d'un accord d'exécution. Ceux-ci permettront de partager les résultats du projet de recherche auprès des parties prenantes de la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Les financements pour les projets de recherche seront décaissés selon les réglementations de l'OIT (soit un montant initial au début de la recherche, puis des montants intermédiaires correspondant aux livrables établis dans le cadre d'un accord d'exécution qui aura été signé entre l'OIT et l'équipe de recherche ou l'institution concernée).

Tous les documents et produits de recherche produit dans le cadre de cet appel à projet porteront systématiquement les logos du Ministère du Travail français et de l'OIT, en plus de ceux des institutions partenaires. L'OIT contribuera à une large dissémination des résultats de la recherche et cherchera activement à publier la recherche dans des revues établies.

Les membres des équipes de recherche devront également assurer leur disponibilité pour présenter les résultats de leurs recherches lors des réunions du réseau de chercheurs, conférences et colloques pour contribuer à leur diffusion, et ce jusqu'à la clôture du projet en 2024.

Rôles et responsabilités

Tout au long du processus de recherche, le BIT fournira un appui technique et un contrôle de qualité. Les équipes de recherche s'engageront à mener la recherche, à présenter une version intermédiaire du document principal de recherche au BIT pour d'éventuels retours, à élaborer un document de recherche finalisé ainsi que des produits de recherche de synthèse. Les membres des équipes de recherche devront également se rendre disponibles pour participer à des réunions de suivi au cours de la recherche et à des événements pour diffuser les résultats de cette recherche, une fois celle-ci finalisée.

Processus et critères de sélection

Les financements seront attribués suite à une évaluation et une analyse des projets de recherche par un Comité de Sélection composé de membres du personnel de l'OIT représentant le Service des questions de genre, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion (GEDI) et le Département Recherche au siège, le Bureau de l'OIT à Paris, le Bureau de l'OIT à Dakar, ainsi que les Bureaux des Activités pour les Employeurs et des Activités pour les Travailleurs.

Les critères de sélection sont les suivants :

Critères de sélection	
1. Intérêt, originalité et pertinence du projet de recherche	Le projet de recherche est novateur et multidisciplinaire
	Le projet de recherche formule des hypothèses et question de recherche spécifiques permettant d'explorer une ou plusieurs des cinq pistes et questions de recherche proposées
	Le projet de recherche est aligné avec les priorités et le cadre de recherche du BIT
2. Potentiel et faisabilité du projet	Potentiel d'informer les politiques internationales, régionales, sous-régionales, nationales, sectorielles et d'entreprise dans la région et de développer des solutions applicables aux contextes nationaux et régionaux
	Le projet est réalisable avec les ressources sollicitées et selon le calendrier proposé
3. Zone d'étude géographique et approche comparative	La recherche se concentre sur tous les pays de l'UEMOA, et plus particulièrement le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et/ou le Sénégal ; une approche comparative entre les pays de l'UEMOA, mais aussi avec les cadres juridiques et politiques français, dans l'objectif d'encourager et de promouvoir une dynamique de partage et de transmission des connaissances serait également appréciée
4. Composition de l'équipe de recherche	Composition multidisciplinaire (économie, droit, anthropologie etc.) et paritaire au niveau du genre et de l'affiliation à des institutions françaises et africaines

Candidatures souhaitées

Les membres des équipes de recherche appelées à soumettre leur projet de recherche pour considération correspondent idéalement aux critères suivants :

- sont issus d'une institution/organisation africaine, française ou francophone ;



- ont effectué des travaux de recherche se rapportant à la violence et au harcèlement au travail, à l'égalité de genre et à la discrimination dans le monde du travail ou encore à la sécurité et la santé au travail ;
- ont une bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest et une expérience dans la région;
- sont issus d'un domaine suivant : économie, droit, sociologie, anthropologie ou d'autres sciences sociales ;
- maîtrisent parfaitement le français, et idéalement l'anglais

Les équipes à composition multidisciplinaire et paritaires au niveau du genre et de l'affiliation à des institutions françaises et africaines sont fortement encouragées à postuler. Les équipes peuvent être affiliées ou non au Réseau International de Recherche.

Dépôt des dossiers

Pour soumettre votre projet de recherche, merci de nous faire parvenir les éléments suivants, avant le **17 Novembre 2021 à Minuit (heure de Paris, UTC+1)** au plus tard, aux adresses suivantes : beghini@ilo.org et duval@ilo.org avec le sujet « APPEL A PROJET 2021 VIOLENCE ET HARCELEMENT » :

1. Le descriptif du projet de recherche (maximum 4 pages), détaillant :
 - Le titre du projet de recherche
 - Le contexte, l'état actuel des connaissances sur le sujet et l'objectif de votre projet
 - Les hypothèses et questions de recherche
 - La méthodologie proposée
 - Les résultats escomptés
2. Indiquez clairement les ressources nécessaires et le calendrier du projet (maximum deux pages)
 - Le total des financements sollicités,
 - Le descriptif détaillé des ressources nécessaires,
 - Le calendrier du déroulement de la recherche
3. Indiquez à quelles pistes et questions de recherche le projet contribuera, et démontrez la pertinence de celui-ci vis-à-vis de la stratégie de recherche du BIT en matière de violence et harcèlement dans le monde du travail en Afrique de l'Ouest. Indiquez également comment le projet permettra d'informer les politiques nationales, sectorielles et d'entreprise dans la région et/ou de développer des solutions applicables aux contextes nationaux (maximum 1.5 page)
4. Une description succincte des produits de recherche qui seront fournis, en plus du document de recherche finalisé (maximum 0.5 pages)
5. En annexe :
 - Une liste des membres de l'équipe de recherche + les CVs de chaque membre de l'équipe
 - Une liste de références bibliographiques

Les dossiers ne devront pas dépasser plus de dix pages (sans compter les annexes). Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite du 17 Novembre ne seront pas considérés par le Comité de Sélection.

Il est possible pour une même équipe ou pour les membres d'une équipe de contribuer à la soumission de plusieurs projets de recherche.



► Annexes

Annexe I: Calendrier de l'appel à projets

Le calendrier pour ce premier appel à projets est le suivant :

Etape 1

Lancement de l'appel à projets (**Fin Octobre 2021**)

Etape 2

Soumission des propositions de projets de recherche jusqu'à la date butoir du **17 Novembre 2021**.

Etape 3

Sélection des projets de recherche par le Comité de Sélection et annonce des résultats (**Fin Novembre 2021**).

Etape 4

Signature d'un accord d'exécution entre le BIT et les équipes de recherche sélectionnées (**1ere semaine de Décembre**).

Etape 5

Lancement des projets de recherche en **Janvier 2022**.

Annexe II: Pistes et questions de recherche

Piste 1. Nature, prévalence et impact de la violence et du harcèlement dans le monde du travail en Afrique de l'Ouest

- Examiner la nature, la portée, la fréquence et l'ampleur de la violence et du harcèlement dans les pays de la région.
- Evaluer l'impact de la violence et du harcèlement sur les victimes, les actions entreprises et la prise en charge des victimes suite aux actes de violence et de harcèlement, ainsi que l'existence et la connaissance des mécanismes de notifications des incidents.
- Réaliser un travail conceptuel et méthodologique, tester et/ou développer des outils et protocoles de collecte de données, et conduire une collecte de données quantitatives et/ou qualitatives en lien avec les deux précédents points.

Piste 2. Les dimensions multifactorielles et intersectorielles de la violence et harcèlement et, en particulier, la violence et le harcèlement fondés sur le genre, dans le monde du travail et leurs effets en Afrique de l'Ouest

- Examiner et identifier les différentes dimensions de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et leur « continuum », y compris la violence fondée sur le genre, et des autres facteurs de discrimination, les risques et dangers psychosociaux ;
- Examiner les liens entre la violence et le harcèlement et l'égalité des sexes, et inversement, notamment en mettant en évidence les effets dus à l'intersectionnalité ; et étudier les mesures nécessaires pour protéger les groupes davantage à risque.

Piste 3. La violence et harcèlement dans des secteurs particuliers de l'économie formelle et informelle ou concernant une catégorie particulière de travailleurs et de travailleuses, en milieu urbain et plus particulièrement rural

- Déterminer si la violence et le harcèlement dans le monde du travail ont une dimension sectorielle en Afrique de l'Ouest, en milieu urbain et plus particulièrement rural



- ▶ Examiner les moyens de renforcer la prévention et la protection dans les secteurs les plus à risque.

Piste 4. Mesures visant à promouvoir le changement de comportement vis-à-vis de l'acceptation et de la normalisation de la violence et du harcèlement au travail

- ▶ Orientations politiques et mesures pratiques en matière de changement de comportement, autonomisation juridique, social et économique des femmes et des filles ; plaidoyer ; renforcement des capacités ; éducation et formation continue ; collaboration interministérielle (travail, sécurité sociale, famille, santé etc.).
- ▶ Approche comparative et analyse des bonnes pratiques en matière de mesures efficaces dans le contexte de changement de comportement ;
- ▶ Le rôle que le monde du travail peut exercer sur le changement comportemental par rapport à la violence domestique. Réalisation d'une approche comparative et analyse des bonnes pratiques.

Piste 5 : Coût de la violence et du harcèlement et stratégies de prévention et de protection en particulier dans les petites et moyennes entreprises et dans l'économie informelle

- ▶ Examiner les conséquences négatives et le coût de la violence et du harcèlement pour les entreprises et pour la société.
- ▶ Déterminer comment les mesures de prévention et de protection, incluant la législation en matière de sécurité et santé au travail (SST) et les systèmes de gestion de la SST, y compris l'inspection du travail, peuvent tenir compte des besoins et de la situation spécifique des petites et moyennes entreprises, notamment dans l'économie informelle.

Contact

Organisation Internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

E-mails :
beghini@ilo.org
duval@ilo.org